
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
reconnaisant à l'ASBL Centre d'Action Laïque la qualité
d'association philosophique ou religieuse à laquelle
peuvent être confiées des émissions de radio et de
télévision à la RTBF**

A.Gt 08-05-2019

M.B. 13-08-2019

Par Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mai 2019, L'ASBL Centre d'Action Laïque, dont le siège est situé Campus de la Plaine ULB, cp 236, accès 2, à 1050 BRUXELLES, est reconnue en tant qu'association philosophique ou religieuse représentatives à laquelle peuvent être confiées des émissions de radio et de télévision à la RTBF, à partir du 26 mars 2019.